

GEMA MARTÍN MUÑOZ  
Universidad Autónoma de Madrid

## Changement politique et social au Maghreb, considerations sur la transition à la démocratie dans le monde arabe

### Analyse du changement

Pendant les dernières années 80, une bonne partie de la planète a connu de profondes mutations dont la dynamique de changement tient du binôme démocratisation/libéralisme économique. Le Monde Arabe n'a pas échappé à cette évolution qui s'exprime à travers la crise de l'Etat développementiste et des régimes autoritaires et qui tend vers la mise en place d'éventuels processus de démocratisation.

Après les élections législatives de 1984, l'Égypte a connu un retour vers le multipartisme, abandonné depuis 1952. En Tunisie, le *putsch constitutionnel* de Ben Ali s'est produit dans le sens „d'une vie politique évoluée et institutionalisée, fondée réellement sur le multipartisme et la pluralité des organisations de masse” (Déclaration du 7 Novembre 1987). L'Algérie a bénéficié dès 1989 d'une nouvelle constitution qui écartait le monopartisme, établissait la séparation des pouvoirs et garantissait les libertés publiques et privées. En Jordanie, les élections législatives pluralistes de Novembre 1989 ont été la preuve d'un relancement de la vie parlementaire. Récemment, la Mauritanie s'est unie à cette dynamique de changement, tandis qu'au Maroc, le tandem démocratie/Sahara est paradoxalement la cause d'une certaine *immobilité* après avoir été le déclic de la transition démocratique<sup>1</sup>

### Crise économique et affaiblissement de l'Etat

Ces processus de transformation politique arabo-islamiques sont directement liés à la crise des Etats après la fin de l'utopie développementiste des régimes socialistes, qu'ils s'agisse de l'Égypte, de la Tunisie ou de l'Algérie.

Les mouvements nationaux qui ont dirigé la lutte pour l'indépendance en Algérie et en Tunisie, devenus par la suite les détenteurs du pouvoir - *Front de Libération National* (FNL) et *Neo-Destur*, ainsi que l'*Union Socialiste Arabe* (USA), fruit du régime nassérien de l'Égypte ont choisi des options socialistes de développement,

---

<sup>1</sup> La situation politique marocaine a été qualifiée de „transition immobile” par Bernabé López García, „Transiciones políticas en el Magreb”, Razón y Fé, nov.-1990, pp. 289 - 304.



considérées alors plus égalitaires que les options des régimes libéraux, dont l'application dans les sociétés pré-industrielles avait catégoriquement échoué, comme en Egypte de 1923 à 1953.

Ces socialismes arabes, à faible contenu idéologique, refusaient la doctrine marxiste-léniniste, la lutte de classe et tout sentiment agnotique, tout en conservant une base islamique plus ou moins large, suivant les cas. Généralement, l'option socialiste s'est limité à l'application d'un système économique et a contribué de ce fait, à la naissance de l'Etat protecteur, à grande capacité distributive ou en Etat-providence comme l'Algérie<sup>2</sup>. Politiquement, l'Etat deviendra un pouvoir autocratique où aucune forme d'opposition ne sera permise.

L'évolution négative des différentes économies de planification socialiste sera la cause d'une recherche d'affinités économiques avec l'Occident par le biais du libre marché et de l'affaiblissement consécutif de la capacité distributive de l'Etat. Ces transitions économiques ont été profondément traumatiques car elles ont été appliquées sur des populations socialement très différentes et auxquelles on n'a pas offert d'alternative de l'Etat pour subsister.

Ainsi, les conséquences sociales des dures rajustements économiques de l'*infatih* égyptien et tunisien des années 70 ou le post-pétrole des années 80 en Algérie, les manifestations de masses connues sous le nom de la „révolte du couscous, du pain ou de la semoule” ont touché l'Egypte en 1977, la Tunisie en Janvier 1984 et l'Algérie en Octobre 1988. Il s'agissait d'explosions sociales des populations sans encadrements politiques (associations, partis, syndicats...) les représentant, qui exprimaient leur mécontentement.

Le blocage politique et social du système a fini par imposer aux gouvernants le besoin de rechercher de nouvelles formes de légitimation pour rendre plus tolérables les dures conditions de vie dont souffre aujourd'hui une grande partie de la population, dans l'attente d'un avenir meilleur. Ces formules se sont concrétisées dans l'ouverture des régimes dont les caractéristiques principales sont, en plus de la rhétorique du discours *démocratiseur*, la *transformation du cadre légal* (élargissement de l'espace politique et des libertés publiques) et la *réactivation parlementaire* (naissance d'une opposition légale et mise en place d'élections à terme) pour sauvegarder les régimes établis et les classes dirigeantes, dans un système où le parti unique s'érige en parti dominant.

---

<sup>2</sup> En Tunisie, les années 60 ont été la période de la grande planification socialiste de l'économie nationale, dirigée par le „super-ministre” des Finances et de la Planification, Ben Salah. En Egypte il s'agirait aussi des années de nationalisations en masse et d'industrialisation accélérée. En Algérie par contre, ce même processus aurait lieu pendant les années 70. Voir J-C. Santucci et H. al-Malki (ed.), *Etat et développement dans le Monde Arabe: crise et mutations au Maghreb*, Paris, CNRS 1990.

## La transformation du cadre legal

Le premier pas vers la légitimation du changement a été la mise en pratique d'un geste libérateur qui fit sortir des prisons, jusqu'alors bondées, la plupart des prisonniers politiques égyptiens, tunisiens et algériens et qui permit le retour des exilés tout en supprimant les législations d'exception.<sup>3</sup> La rénovation du cadre légal vis à vis de l'espace politique et des libertés publiques s'amorce par la suite. Tout cela, sans mettre en question la classe dirigeante qui, du gouvernement au Parlement, est celle qui élabore et approuve le nouveau cadre légal de la transition.

Dans le cas égyptien, le pouvoir a choisi de ne pas modifier le cadre légal du sadastisme – qui avait établi formellement le pluripartisme – mais de contrebalancer son esprit autoritaire par une grande libéralité à l'heure de son application, ce qui faisait tout dépendre de la fragile tolérance du pouvoir.

En Tunisie, le programme de „régénération nationale” de Ben Ali a procédé à la réforme de la constitution et à l'élaboration d'un nouveau cadre légal autonome pour la presse, la formation des partis et l'établissement des règles électorales. La révision de la Constitution du 25 Juillet 1988 maintient un régime présidentiel, mais supprime le caractère à vie de la Présidence de la République (art. 39) en soumettant au suffrage universel tous les cinq ans son élection.

L'Algérie, pays où les changements atteignent une plus grande profondeur, a promulgué une réforme de la Constitution qui l'éloigne du caractère idéologique et formel du texte de 1976 et consacre un nouveau régime: on abandonne la voie socialiste, le pluripartisme est instauré et l'Armée écartée de l'activité politique. La séparation des pouvoirs est instituée, les libertés et les droits individuels et collectifs garantis ainsi que se crée un Conseil Constitutionnel qui veille sur la constitutionnalité des lois.<sup>4</sup>

Le domaine de la liberté d'expression et de presse dans tous ces pays sera réglementé avec une libéralité inconnue jusqu'à ce moment et qui va permettre un foisonnement de publications indépendantes et des partis qui jouissent maintenant d'une liberté d'opinion, sans que pour autant des sujets *tabou* (sécurité et défense nationale, moral islamique, secrets stratégiques, diplomatiques) cessent de l'être ou que le pouvoir se débrouille sans contourner la loi, pour contrôler les publications

---

<sup>3</sup> En Egypte, où l'état d'exception a été en vigueur depuis 1967, ce geste s'est traduit notamment par une campagne contre la corruption qui conduit en prison le frère du Président précédent.

<sup>4</sup> Seul les représentants de la République et de l'Assemblée Nationale peuvent faire appel au Conseil Constitutionnel. Voir Gema Martín Muñoz „La nueva Constitución argelina: hacia la III República”, *Revista de Estudios Políticos*, no 67 (janvier-mars 1990) et „Argelia en transición: del partido único al pluralismo político”, *Awrag*, vol. XII, 1991.

de l'opposition (contrôle du monopole du papier, de la distribution et de la publicité).<sup>5</sup>

Les médias à plus large portée populaire comme la radio et la télévision, continuent d'être le monopole du parti gouvernant, sauf en Algérie où le pluralisme a été bien plus ample que chez ses voisins.

### Du parti unique au parti dominant

En Tunisie, le *Parti Socialiste Destourien* (PSD) a été l'instrument de Bourguiba pour exprimer l'unanimité du peuple tunisien.<sup>6</sup>

Dans les deux cas, les transitions de la fin des années 80 ont été précédées par deux *fausses* ouvertures politiques impulsées par Sadat dans les années 70 et par Bourguiba dans les années 80. Les deux ont conclu, l'une avec la vie du Président,<sup>7</sup> l'autre par sa déposition.<sup>8</sup>

Aussi bien Moubarak à fin de 1981 que Ben Ali après la déposition de Bourguiba le 7 Novembre 1987, ont dû se confronter à l'entreprise difficile de rénovation de la crédibilité de régimes marqués par le despotisme sénile d'un Bourguiba ou un mégalomane Sadat.

---

<sup>5</sup> Quand le groupe islamiste tunisien *al-Nahda* a réussi à obtenir l'autorisation pour publier son journal *Al-Fajr*, le blocus du papier l'a empêché pendant longtemps de le faire paraître. Il est, du reste, interdit aujourd'hui. Voir Mohsen Toumi, *La Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*. Paris 1989.

<sup>6</sup> Bien que le PSD ait toujours joué le rôle d'un parti unique, la Constitution tunisienne au contraire des constitutions égyptienne ou algérienne, n'a jamais fait de références sur le rôle du parti dans la société ou dans l'organisation de l'Etat. C'est l'interprétation néodestourienne de la démocratie, celle qui a transformé le principe de *l'unité nationale* en synonyme de monolitisme et d'homogénéité.

<sup>7</sup> Les onze ans de la présidence de Sadat ont été consacrés à *dénasseriser* le régime: transformation de la composition sociale et idéologique de l'élite politique pour mettre en place un neocapitalisme et un alignement avec l'Occident. L'apparence pluripartiste qu'il a donné au régime n'était qu'une façade démocratique pour consommation extérieure qui lui a permis de structurer l'USA à sa faveur en transformant le vieux parti de Nasser en *Parti National Démocratique*. Cependant, tributaire du courant islamique qui était le bouclier du régime contre les courants nationalistes, progressistes et libéraux, il a fini par en être la victime. Voir Gema Martín Nuñez, *Política y elecciones en el Egipto contemporáneo 1922-1990*, ICMA, Madrid 1992.

<sup>8</sup> La grève générale convoquée par l'*Union Générale des Travailleurs Tunisiens* (UGTT) du 26 Janvier 1976 - conséquence des grands conflits sociaux et du travail qui ont suivi la politique économique de libéralisation appliquée par le Premier Ministre Hedi Nouira - et le soulèvement de Gafsa en Janvier 1980 ont mis fin à la cohésion nationale. Cette grave crise a poussé Bourguiba à amorcer les années 80 avec un essai de pluripartisme contrôlé et limité qui répondait plus à une manoeuvre tactique qu'à une ouverture, telle que l'ont montré les élections très peu impartielles de 1981. Voir Michel Camau (éd), *La Tunisie au présent. Une modernité au-dessus de tout supçon?*, Paris 1987.

Bien qu sa formule politique n'ait pas été en substance très différente à celle de Sadat, Moubarak a pu se consolider dans le pouvoir parce qu'il a su favoriser le débat politique, autoriser les partis et libéraliser la presse d'opposition.

Quand à Ben Ali, nous avons déjà fait mention de son programme de „génération nationale”.

Dans les deux cas, le pouvoir établi va essayer de conserver un équilibre politique fondé sur l'existence d'un parti hégémonique – le *Parti National Démocratique* et le *Rassemblement constitutionnel Démocratique*, héritiers l'un de l'USA et l'autre du PSD – et d'un certain nombre de partis de l'opposition dont le rôle, moyennant leur existence et leur participation, n'est pas l'alternance mais la légitimation du processus.

Dans tous ces pays, le mouvement islamiste s'est montré comme étant le groupe le mieux pourvu pour rompre l'équilibre recherché par le pouvoir. C'est ainsi que l'a montré l'expérience électorale pluripartiste algérienne où le FLN n'a pas su atteindre l'objectif d'hégémonie auquel il aspirait, comme le PND ou le RCD.

### Le déclin du FLN

Le fonctionnement du monopartisme en Algérie a été très différent de celui des régimes personalistes comme le bourguibisme ou le nassérisme. Dans le cas algérien, la structure du pouvoir s'est caractérisé depuis les débuts de l'indépendance, par l'existence de fractions qui, quand le rapport des forces le permettait, se confrontaient pour accaparer le gouvernement du pays moyennant les trois piliers institutionnels du système: l'Armée, le Parti et la Burocratie<sup>9</sup>

La continuité de Boumedién à la Présidence pendant douze ans après la déposition de Ben Bella en 1965, s'est caractérisée par l'établissement d'une formule d'alliance entre les trois piliers du pouvoir, par l'adoption irréversible du socialisme (Constitution de 1976) et par la confusion du FLN avec l'Etat. Dans le domaine économique, c'est une stratégie de mise en place du développement étatique dans laquelle l'industrialisation jouait le rôle principal, grâce à la hausse des prix du pétrole durant les années 70.<sup>10</sup>

Chadli Benjedid, successeur de Boumedién en 1979, devra se confronter au post-pétrole (baisse du dollar et du prix des hydrocarbures) et à la fin de l'Etat-providence (populisme fondé sur des richesses que l'Etat ne produisait pas), consacré dans la Charte Nationale et la Constitution de 1976.

---

<sup>9</sup> Voir J-C Vatin et J. Leca, *L'Algérie. Institutions et Régime*. Paris 1975.

<sup>10</sup> Voir Marc Ecrement, *Indépendance politique et libération économique. Un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985*, OPU (Alger) et PUG (Grenoble), 1986.

Résultat de la nouvelle situation, à partir de 1982 le Président Benjedid va s'incliner pour une réforme économique acheminée vers la stimulation des capacités économiques internes.

Il aura cependant à faire face à l'opposition ferme d'un secteur du pouvoir, fidèle à l'esprit de Boumedién. Dans l'Armée, le Parti et la Bureaucratie on assiste au recrutement de partisans de l'un et des autres. Chadli Benjedid trouvera l'appui des technocrates de l'appareil de l'Etat et des cadres modernisants des grandes Sociétés Nationales, ainsi que d'une partie de l'Armée.

Si telle était la situation politique vers le milieu des années 80, le contexte social était marqué par une malaise croissante suite à la congélation des salaires, la cherté, la facilitaient un éclatement violent, puisque s'y ajoutaient la corruption, l'abus du pouvoir, des fortunes colossales...

Le 5 Octobre éclatait la révolte d'Alger qui se solda par un nombre élevé de morts.

Des explosions sociales apparemment similaires avaient déjà eu lieu en Egypte, en Tunisie ou au Maroc sans qu'elles aient eu de répercussions sur la transformation des régimes. La différence dans ce cas, c'est que Benjedid a tenté d'en soustraire la légitimité dont il avait besoin depuis longtemps pour imposer sa politique économique libérale – et les changements politiques qui devaient l'accompagner – aux puissants secteurs, partisans de l'ancien ordre.

Cette division irréconciliable de l'appareil du pouvoir, qui déboucha en 1990 sur la scission du FLN<sup>11</sup>, a été la cause principale de l'échec de la transition algérienne quant à son objectif d'établir, comme en Tunisie ou en Egypte, l'hégémonie politique de l'ex-parti unique. Le caractère clanique du FLN, autrefois réglé par la répression du groupe perdant, est devenu, dans le nouveau cadre politique, un obstacle pour diriger la transition. Au début, cela permettait un débat politique et un espace pluriel plus larges.

### Pluripartisme et opposition

Deux éléments fondamentaux caractérisent le pluripartisme de ces transitions politiques *arabo-islamiques*: la polarisation entre l'ex-parti unique et le mouvement islamiste -qu'il se nomme *Frères Musulmans*, *Nahda* ou *Front Islamique du Salut*- et l'atomisation de l'opposition non-islamiste.

Le parti dominant, qui bénéficie des règles du jeu que lui même a créé, de son organisation structurée au niveau national et de ses clientèles traditionnelles dans l'Administration, partage la scène politique avec une série de partis de l'opposition

---

<sup>11</sup> Kasdi Marbah, Premier Ministre du 5 Novembre 1988 au 9 Septembre 1989, finalement opposé à Benjedid, a constitué le *Mouvement Algérien pour la Justice et la Démocratie* (MAJD).

récemment légalisés qui doivent encore dépasser leur caractère minoritaire, leur manque d'infrastructure organisatrice et, parfois, de définition idéologique.

Chacune des parties est appelée à jouer son rôle sans que l'alternance gouvernementale soit possible d'être prévue, compte tenu du déséquilibre pouvoir/opposition et de la forme où ont été établies les règles électorales, comme nous le verrons plus tard. L'opposition n'a pas de lettre de naturalisation que dans la mesure où sa présence légitime la *transition vers le pluralisme* qui est l'enjeu du changement, sans que dans le discours officiel libéral il existe une véritable volonté d'ouverture institutionnelle.

Uniquement la force de l'islamisme semble transformer ces mouvements en de véritables et plus probables rivaux, à moyen terme, du parti dominant, les deux forces polarisant la scène politique au détriment du reste des acteurs. Le parti gouvernemental fait appel au „moi ou le déluge” tandis que les islamistes au „moi ou l'ancien régime”, le tout ne faisant que désautoriser le potentiel de changement des autres forces politiques.

### L' Islamisme, inéluctable acteur politique de la transition

Les raisons de succès mobilisateur de l'islamisme se rapportent aux avantages d'organisation et d'identité dont elles jouissent vis à vis du reste de l'opposition. Tandis que toute opposition au pouvoir établi était systématiquement poursuivie, les groupes islamistes ont bénéficié pendant les années 70 d'une permissivité qui leur a permis non seulement d'établir un réseau d'organisation – que n'ont pas d'autres partis de l'opposition – mais aussi d'être les seuls bénéficiaires de l'absence d'institutions représentatives qui canalisent le mécontentement des populations.<sup>12</sup>

Quand ils deviendront groupe principal confronté aux régimes qui leur avaient fourni l'espace où se développer, ils capitaliseront l'opposition contre lesdits pouvoirs, discrédités et rejetés par la plupart de la population.

Avec cela, la demande idéologique des sociétés désenchantées par l'expérience des modèles à l'occidentale (libéralisme ou socialisme) les pousse vers un discours adapté à leur patrimoine culturel-religieux, ressenti comme élément de différence vis à vis des valeurs occidentales qui, dans l'imaginaire d'une bonne partie des populations arabo-islamiques, se traduisent – non sans tort – en dépendance économique (dette, Fond monétaire International), en humiliation politique (que-

---

<sup>12</sup> L'essor constant qu'a connu le *Mouvement de la Tendance Islamique* en Tunisie après la neutralisation de l'UGTT lors de la grève générale de 1978, en est une preuve déterminante. Les mosquées ont accueilli le malaise d'une population que dès lors ne pouvait pas canaliser ses revendications à travers le syndicat.

stion palestinienne, présence militaire), en bourgeoisie occidentalisée parasitaire (symbole de richesse des différences sociales toujours plus marquées).<sup>13</sup>

Le rajeunissement des populations arabes (60% ont moins de 20 ans) et la grave crise économique font des jeunes les plus touchés par le chômage et les plus soucieux d'un changement d'idéal. Dans ces circonstances, le discours *égalitariste-justicier* de l'Islamisme, qui défend un modèle économique distributif – une nouvelle manifestation du populisme, hier sous la bannière du socialisme, aujourd'hui sous forme de discours religieux – a trouvé de nombreux partisans parmi ce secteur jeune entre autres, insatisfait économique, social et politiquement.<sup>14</sup>

A son tour, le pouvoir utilise la crainte que suscitent les islamistes dans certains secteurs de la population et de l'opposition libérale pour justifier leur réticence envers l'acceptation d'un jeu politique entièrement ouvert et démocratique.

Depuis que l'islamisme a commencé à montrer son opposition au système et sa capacité de mobilisation, les gouvernements ont utilisé la tactique de concurrencer avec lui dans le même domaine, assumant quelques unes des revendications, afin de s'allier à la légitimité islamique que celui-là réclame et de montrer qu'être *bon musulman* n'est pas le privilège des islamistes.

Cependant, cette malentendue *surenchère islamisante* n'a eu pour conséquence que l'exercice d'un *fondamentalisme d'Etat* qui s'opère par un retour des sociétés à la tradition tout en ouvrant de nouveaux terrains de manoeuvre aux islamistes eux mêmes (création d'universités islamiques, campagnes de construction de mosquées, de moralisation, retour en arrière des droits de la femme, etc.).

Quant au cas de l'Algérie, la permissivité gouvernementale face au FIS a plus été le fruit des contradictions internes du pouvoir algérien que d'une véritable volonté de démocratisation du régime. La mise en place d'un contre-pouvoir du FLN a été prévue par l'équipe de Chadli Benjedid, dans laquelle ne manquait pas des sympathisants de l'islamisme (nommés *barbeféléènes*): c'était le meilleur moyen de neutraliser les très puissants adversaires du Président à l'intérieur du pouvoir. Ce contre-pouvoir devait être contrebalance par une loi électorale destinée à bénéficier

---

<sup>13</sup> L'autre grand signe d'identité de ces sociétés, l'arabisme, a également échoué. Il a été incapable de répondre aux défis du monde arabe actuel. Paul Balta le signale nettement: „trente ans après l'ascension de Gamal Abd al-Nasser (...) tous les régimes de l'Atlantique au Golfe, atteints de paralysie, assistent impuissants à l'explosion du Liban et aux coups portés par Israël aux Palestiniens. En 1983, un an après le sommet de Fès, c'est la Syrie qui frappe Arafat. C'est le naufrage de l'arabisme face à la montée de la vague islamique". *L'Islam dans le monde*. Paris 1986, p. 53.

<sup>14</sup> Le rapport entre l'essor de l'islamisme et la crise sociale et économique est largement prouvé par l'ampleur du recrutement islamiste entre le sous-prolétariat des banlieues urbaines en Algérie. Voir François Burgat, „La mobilisation islamiste et les élections algériennes du 12 Juin 1990”, *Maghreb-Machrek*, No 129 (Juil-Sep. 1990), pp. 5-22.

le FLN ou, de cas écheant, être supprimé moyennant une nouvelle lecture de la loi de formation des partis politiques, comme ce fut le cas d'allieurs en Mars 1992.

### Vieux partis et nouvelles formations politiques

Les partis politiques de l'opposition non-islamiste sont des formations politiques qui, soit possèdent une tradition d'opposition – clandestine, exilée ou tolérée –, soit sont nées récemment avec les nouveaux vents libéraux. Idéologiquement, ces partis représentent toutes les catégories politiques de l'expérience occidentale: socialdémocrates, consercateurs, progressistes, communistes, socialistes, tous défendant les valeurs de l'identité arabo-islamique.

La stratégie principale de cette opposition est de dépasser son isolement et de rompre la bipolarisation entre le parti gouvernant et l'islamisme. En Tunisie, la tactique suivie a été celle de constituer des coalitions entre les partis à sensibilité laïque pour se renforcer politiquement. C'est ainsi qu'Ahmed Mestiri, fondateur du *Mouvement des Démocrates Socialistes* (MDS) crée une plateforme tripartite le 18 Avril 1990 entre trois partis à longue tradition d'opposition: le MDS, le *Parti Communiste Tunisien* (PCT) et le *Mouvement pour l'Unité Populaire*, encore illégal. Suivant l'exemple, le *Parti pour l'Unité Populaire*, le *Rassemblement Socialiste Populaire* et l'Union Démocratique Unioniste ont créé, à leur tour, vers la mi-décembre 1990, une „union des partis du progrès”.

En Egypte cependant, ces partis ont toujours tenté de briser la bipolarisation en s'unissant à la parti islamiste – qui a besoin d'un „parapluie” légal – pour affaiblir le parti au Gouvernement. Ceci n'a pu se réaliser sans de graves coûts idéologiques et politiques pour ces partis. Ainsi, en 1984, le résultat de la coalition antinaturelle de *Neo-Wafd*, parti historique à grande tradition laïque, avec les *Frères Musulmans* a été pour le premier, la perte d'importants leaders et une grave crise interne. En 1987, „l'élu” des Frères musulmans fut le *Parti Socialiste du Travail* (PST) ce qui conduit à la scission du PST de ce qui n'ont pas admis une union avec les islamistes et à la constitution d'une nouvelle formation, *Le Jeune Egypte*. Seul le *Rassemblement National Unioniste du Progrès* (RNPU), gauche marxiste, s'est maintenu en marge des cette surenchère, mais il doit faire face à l'accusationn d'athéisme que lui adressent les islamistes – et pas eux seuls – pour l'affaiblir face à une population chez qui les sentiments religieux ont une grande importance.

L'Algérie a vécu dès 1989 une fièvre pluripartiste qui s'est traduite par la légalisation d'une soixantaine de partis. Parmi eux se trouvent des vielles scissions du FLN, comme le *Front des Forces Socialistes* d'Aït Ahmed et le *Mouvement pour le Démocratie en Algérie* de Ben Bella et les nouveaux partis tels que le *Rassemblement pour la Culture et la Démocratie*, qui assume la défense des revendications

berbères, ou les nombreux groupes à l'orientation surtout socialdémocrate. Partout l'on constate un faible développement de programmes<sup>15</sup>.

Dans sa stratégie d'affaiblissement du FIS après son succès aux élections municipales de Juin 1990, le pouvoir a encouragé la fragmentation de l'islamisme en légalisant huit partis des forces libérales n'a obtenu de succès.<sup>16</sup>

## La réactivation parlementaire

### Les processus électoraux de la transition

Les élections constituent un élément clé à l'heure d'évaluer la portée de la démocratisation quant à la capacité d'alternance et de concurrence des forces politiques en jeu.

L'expérience électorale de l'Égypte est plus grande que la tunisienne. Les municipales de 12 Juin 1990 et les législatives „interrompues” de Décembre 1991 en Algérie ont eu une très grande répercussion pour ce pays et ceux de son environnement.<sup>17</sup>

Dans tous les cas, il faut souligner l'effet des lois électorales, l'abstention et le succès islamiste.

### La loi électoral, un instrument

Les nouveaux codes élaborés pour régler les élections de cette *nouvelle ère* pluripartite sont tous marqués par leur tendance à favoriser le parti majoritaire. Les divers systèmes électoraux sont tous destinés à favoriser un parti bien organisé soigneusement hiérarchisé et bien implanté dans le pays. Ils ont toujours été le résultat de fortes polémiques entre les différentes forces politiques des pays respectifs. Pour l'Égypte, ils en sont arrivés à une véritable crise constitutionnelle.

La loi électorale égyptienne de 1983, apparemment proportionnelle, en exigeant 8% de voix à niveau national pour pouvoir accéder aux sièges de la Chambre,

---

<sup>15</sup> Abdelkader Djeghloul dans le dossier „Le multipartisme à l'algérienne”, *Maghreb-Machrek*, n° 127, 1990, pp. 194-210 établit la liste de tous les partis légalisés jusqu'à ce moment.

<sup>16</sup> Les tentatives d'union entre les partis algériens pour casser la bipolarisation appartiennent au MAJD, MDA, PNSD, PRA, RCD, UDL, UFD, UFP qui, face aux élections législatives de Juin 1991, finalement remises à plus tard, ont constitué un éphémère „groupe des huit” qu s'est défait tout de suite par l'impossibilité de rassembler des formations aussi diverses.

<sup>17</sup> Les élections du 27 Mai 1984 marquent le point de départ de la transition égyptienne qui a vécu deux élections générales en plus, celles du 6 Avril 1987 et celles du 29 Novembre 1990. En Tunisie, les premières élections législatives sous la Présidence de Ben Ali ont eu lieu le 3 Avril 1989, suivi le 10 Juin 1990 par les élections municipales.

faisait de PND en réalité et sans ambages, le bénéficiaire de la plupart de ceux-ci. Dénoncée devant le Tribunal Constitutionnel, la loi fut déclarée anticonstitutionnelle dans deux occasions pour des raisons diverses, et le Parlement déclaré illégal, ce qui obligeait à célébrer des élections anticipées en 1987 et 1990. Le caractère partisan de la loi n'a pas été pour autant supprimé. Il se base actuellement sur le système majoritaire à deux tours.<sup>18</sup>

En Tunisie, le principe majoritaire à un tour n'a pas permis à l'opposition d'obtenir un seul siège lors des législatives de 1989. Ce fut la raison du boycott de toute l'opposition tunisienne aux municipales de 10 Juin 1990.<sup>19</sup>

En Algérie, la loi électorale, basée sur un système mixte et prévue pour les élections municipales du 12 Juin 1990, a eu un effet pervers en favorisant le FIS comme parti majoritaire au détriment du FLN.<sup>20</sup> Des municipales aux législatives de Décembre 1991, trois autres lois électorales ont tenté de chercher le meilleur des „habit sur mesures” pour le FLN face au FIS. Mais les dernières élections sont la preuve qu'ils ont échoué.

A côté de tout cela, le manque de démocratisation de l'Administration, du Gouvernement local et des medias publiques rend difficile l'impartialité et la vraie concurrence des élections. C'est le sommet politique qui a mené à terme la transformation et de ce fait, les vieilles structures institutionnelles qui appuyaient le système sont restées les mêmes.

### L'intégration populaire

Le manque de conscience politique et la longue expérience d'élections non compétitives ni impartielles sont sans doute la cause de l'indifférence d'une bonne partie

---

<sup>18</sup> Lors des élections des 1984, seulement le *Neo-Wafd* coalisé aux *Frères Musulmans* a réussi à franchir la barrière du 8% qu'imposait la loi et obtenu 12,7% des sièges parlementaires. En 1987, les *Frères Musulmans* – maintenant coalisés avec le *PST* et le *PL* – et le *Neo-Wafd* obtiendraient 22,2%. En 1990, les principaux partis de l'opposition (*Neo-Wafd*, *Frères Musulmans*, *PST* et *PL*) ont décidé de boycotter les élections après la négative gouvernementale d'accepter leurs revendications de démocratie. L'opposition parlementaire égyptienne est composée par 1,4% (6 sièges) du *RNPU* et 19% d'indépendants, soit 14 membres du *Neo-Wafd*, 8 du *PST* et 1 du *PL* qui n'a pas assumé le boycott de leurs partis respectifs. Voir *Política y elecciones*, pp. 347-434.

<sup>19</sup> A noter que le boycott tunisien qui a laissé tout seul le *RCD* ne s'est pas limité aux partis de l'opposition „intégrale”, le *MDS*, le *PCT* et la *Nahda*, mais aussi à „l'opposition constructive” (*Parti de l'Unité Populaire*, *Union Démocratique Unioneste*, *Parti Social du Progrès* et *Rassemblement Socialiste Progressiste*). *Le Maghreb*, article de S. Ben Hmida, „La solitude du *RCD*”, n° 203 (25 Mai-1 Juin 1990).

<sup>20</sup> Sur ces élections ainsi que pour les tunisiennes, voir Bernabé López García, Gemma Martín Muñoz et Miguel H. de Larramendi (EDS.), *Elecciones, participación y transiciones en el Norte de Africa*, ICMA, Madrid 1991.

de la population face aux urnes. L'inexistence d'une volonté claire de démocratiser entièrement l'espace politique, bien que la libéralisation soit notoire dans plusieurs domaines, continue d'alimenter la méfiance et de diffuser l'intégration des populations dans les nouveaux processus électoraux. Le sentiment des citoyens de ce que tout est prévu d'emblée va perdre si on ne leur montre pas que le système parlementaire et les partis est capable de répondre aux besoins de la société.

C'est au demeurant ce que suggère le taux d'abstention généralement élevé des élections. En Egypte, on n'a pas dépassé 50% de participation (43,14% en 1984, 50,03 en 1987 et 44,9% en 1990). En outre, les grandes villes – censées avoir une plus grande conscience politique – n'ont atteint que 30% et parfois 7% de votants.<sup>21</sup>

Lors des élections législatives tunisiennes, la participation à niveau national a atteint 76%, mais en Tunisie capitale elle n'est arrivée qu'à 58%.<sup>22</sup> Pour les municipales algériennes, ce fut 65,15%<sup>23</sup> et 59% dans le premier tour des législatives de 1991.<sup>24</sup> N'oublions pas que le même rythme abstentionniste a caractérisé élections jordaniennes de Novembre 1989 où le taux de participation a été les 53,3%, avec une nette différence entre les zones urbaines et les rurales.<sup>25</sup>

### Le vote islamiste

Finalement, on retient des processus électoraux qui ont eu lieu, l'existence d'une base sociale importante qui vote pour un islamisme qui participe dans le cadre électoral et qui se constitue comme une partie de la nouvelle élite politique arabe.

En Egypte, bien qu'illégaux, les islamistes ont la possibilité d'une coalition avec des partis légaux. En Tunisie, où ils ne sont pas plus reconnus, ils ont pu participer par le biais des candidatures indépendantes.

Dans le Parlement égyptien issue des élections de 1987, la première force d'opposition est revenue aux „illégaux" *Frères Musulmans* avec 38 députés suivis des 36 membres du *Neo-Wafd*, 16 du *PST* et 6 du *PL* (qui s'est passé du terme *socialiste*).

---

<sup>21</sup> D'après les données officielles publiées dans *Al-Ahram* du 30/5/84, 8 et 9/4/87 et 8/12/90.

<sup>22</sup> *Le Maghreb*, 7-13/4/1989.

<sup>23</sup> *Al-Moudjahid*, 21/6/1990.

<sup>24</sup> D'après les résultats officiels publiés par le *Journal Officiel de la République Algérienne*, 4/1/1992.

<sup>25</sup> Voir Louis-Jean Duclos, „Les élections législatives en Jordanie”, *Maghreb-Machrek*, n° 129, 1990, pp. 47-75 et Pascaline Eury, *Jordanie: les élections législatives du 8/11/1989*, Cahiers du CER-MOC n° 2, 1991.

En Tunisie, les listes indépendantes sont devenues la deuxième force du pays lors des élections (13% des voix). Dans 19 des 21 circonscriptions où se sont présentés les 120 candidats indépendants, les listes avaient l'appui de la *Nahda*<sup>26</sup> dont les leaders avaient été écartés parce qu'ils n'avaient pas de droits politiques.

En Algérie, le FIS a obtenu lors des municipales, 54% des voix (33% des électeurs inscrits) et le FLN 28,13%, suivi du 11,6% des candidats indépendants et 2,08% du RCD.<sup>27</sup> Quant au premier tour des législatives du 26 Décembre 1991, le FIS a obtenu 188 sièges (24,5% d'électeurs et 47,2% de votants), le FFS 25 sièges (12,1% d'électeurs et 23,3% de votants).<sup>28</sup>

Il ne faut pas oublier non plus que lors des élections en Jordanie, les *Frères Musulmans* ont obtenu 20 sièges – plus 11 appartenant aussi au courant islamiste – et que le choix du Président de la Chambre est revenu à ce groupe.

### Considérations sur la transition

#### Les erreurs d'une transition octroyée

Les processus de transformation politique arabo-islamiques ont été très liés à la crise qu'a révélé la fin de l'utopie de l'Etat développementiste et les conséquences des dures libéralisations économiques entreprises. Les coûts sociaux élevés du rajustement économique appliqué sur des populations à grande disparité sociale et dont la plupart dépend toujours de l'Etat pour subsister, et la crise idéologique et culturelle fruit de l'échec des régimes „libérateurs” postcoloniaux, sont trop profonds pour que les gouvernants – le parti, l'Etat ou le souverain par droit divin, partout discrédités, puissent les résoudre par eux mêmes. Le changement n'est pas le résultat de la pression d'une opposition structurée et à tradition politique. Il est plutôt dirigé par le pouvoir établi pour sauver le régime et préserver la classe dirigeante. C'est ce qui confère aux transitions leur caractère d'*octroyées*.

Ainsi, bien que les indices de la transition analysés dans les pages précédentes mettent en relief l'amplification des droits qui protègent l'individu de l'arbitraire et qui font croître sa participation moyennant l'association et le vote (libéralisation du régime); il faut encore assumer un pacte institutionnel qui implique l'acceptation par tous les acteurs politiques des règles et procédures qui excluent la victoire préconçues entre eux. Cet engagement permettra d'affirmer la crédibilité du sys-

---

<sup>26</sup> *Le Temps*, 2/4/1989.

<sup>27</sup> *Al-Moudjahid*, 15-16/6/1990.

<sup>28</sup> D'après les résultats officiels publiés dans le *Journal Officiel de la République Algérienne* (4/1/1992).

tème et d'intégrer les citoyens dans le processus. C'est à dire de traverser le seuil de la démocratisation.

### Le manque de consensus

Les transitions arabes sont marquées par le caractère *octroyé* et *sélectif*. Octroyé, parce que conçues et orchestrées d'en haut, elles n'ont pas été le résultat de la pression d'une opposition structurée et représentative, pas plus que celle-ci n'a été reconnue pour garantir avec son consensus le changement. La transition n'a pas donc une valeur *constituante*. Sélectif, parce que le cadre légal du pluripartisme se fonde sur des lois sélectives qui limitent les possibilités d'insertion dans le système aux formations politiques de l'opposition à base sociale importante.

Le caractère octroyé de la Constitution algérienne de 1989, l'absence de lois consensuées, notamment électorales, et le manque d'un pacte démocratique qui engage toutes les forces légales, non seulement ont donné au FIS la possibilité de se „décrocher” du processus politique en Juin 1991, mais aussi ils ont facilité le sabotage de la transition de l'intérieur de l'appareil du régime. Dans la démocratisation algérienne, le pluripartisme existait ainsi que la liberté de presse, de manifestation, de grève. C'est le consensus qui a fait défaut. Les différentes forces en présence n'étaient pas d'accord sur la nature du régime ni dans les fondements de base de la société. Tout cela n'est que cause du *désastre* de Janvier 1992.<sup>29</sup>

En Egypte, la résistance du pouvoir établi pour consensuer avec les autres forces politiques du pays une Constitution et une loi électorale est aussi à l'origine de la crise constitutionnelle et du blocage politique que traîne ce pays depuis 1986.

De même, en Tunisie, le manque de volonté pour approfondir le *Pacte National*, non seulement a détourné ce qui aurait pu être l'origine pactée de la transition mais, en poussant l'opposition légale à l'automarginalisation dans le processus politique électoral, il a finit par permettre au pouvoir de se réapproprier les espaces pluriels qu'il avait *octroyé* en 1987.<sup>30</sup>

---

<sup>29</sup> Personne n'ignore que le triomphe du FIS lors des législatives de Décembre 1992 a été stoppé moyennant le „coup” de l'Armée qui a interrompu le processus électoral, déclaré l'état d'urgence et créé un Haut Comité d'Etat jamais prévu par la Constitution. Depuis lors, le régime algérien s'est orienté vers une stratégie de répression islamiste (dissolution du FIS, détention administrative de milliers de personnes dans des „camps de sécurité” dans le désert) dont la réponse a été la violence terroriste de certains secteurs clandestins qui réclament une légitimité démocratique frustrée. L'assassinat de Mohammed Boudiaf le 29 Juin dernier est la preuve du climat de tension et d'instabilité en Algérie.

<sup>30</sup> Depuis 1991, aussi bien par l'alarme qu'a déclenché le triomphe municipal du FIS en Algérie que par l'autonomie dont la „rue” tunisienne a fait preuve pendant la guerre du Golfe, le régime tunisien a adopté une stratégie autoritaire qui, non seulement se traduit par une dure répression de

Il est inévitable de se demander si reconnaître les partis islamistes comme composantes des transitions démocratiques arabes et assumer leur intégration dans le système, n'est pas le moyen le meilleur pour éviter de sombrer dans des démocraties bâillonnées et excluantes ainsi que la manière plus intelligente de soumettre les islamistes à l'usage de l'action politique et de mettre fin au débit symbolique de son „martyrologe”. Tout cela, avec l'engagement préalable du cadre constitutionnel et politique établi et consensué par toutes les partis. C'est alors que l'on pourrait justifier toute action contre les actions menées en dehors de ce cadre.

Au deumeurant, c'est l'enracinement des valeurs comme la liberté politique et l'autonomie de l'individu ce qui conduira le mieux les électeurs à se méfier des idéologies hégémoniques et excluantes.

### Les défis de la démocratie dans le Monde Arabe

En plus de la condition politique que suppose assumer le consensus dont nous venons de parler, le pas vers la démocratie dans le Monde Arabe se confronte à d'autres défis également fondamentaux.

Le premier est de réussir à établir un équilibre raisonnable entre les contradictions propres des deux aspects de la démocratie: les exigences de l'économie libérale qui, fondée sur le marché et la libre concurrence, engendrent une inégalité dans la distribution; et les exigences de la démocratie politique qui, fondée sur les droits de l'homme, le pluripartisme et l'alternance, impliquent l'égalité des citoyens.

Dans les démocraties établies, une telle contradiction a été assumée dans un processus graduel jusqu'à devenir un élément du système: c'est à travers la concurrence politique que se règlent les conflits d'intérêts. Dans des sociétés arabes à grande disparité sociale, taux de croissance et de chômage très élevés et où la distance entre les intégrés socio-économiquement dans le système et les marginalisés de celui-ci s'agrandi, un enthousiasme neoliberal démesuré et un „rajustement structurel” dogmatique courent le risque d'aggraver ces contradictions au point de bloquer le système et d'empêcher le développement de la société civile ainsi que de frustrer des populations pour lesquelles l'aspiration démocratique se traduit surtout par le besoin pressant d'égalitarisme et de justice sociale.<sup>31</sup>

---

l'islamisme mais par un blocage de la transition démocratique promise en 1987.

<sup>31</sup> Donnons l'exemple du cas de l'Algérie qui, lancée depuis 1990 à un rythme de réformes aussi drastique que rapide, a vu augmenter les prix entre 50 et 200% ou de 400% pour certains secteurs et a du licencié 120.000 travailleurs du secteur public, tandis que le chômage atteint 20% de la population active et le taux de croissance démographique dépasse 3%. La frustration des classes moyennes, brusquement déclassées, le recours des plus défavorisés à l'économie informelle (qui représente 40 et 60% sur le PNB officiel maghrébin) et la montée inéluctable du malaise tentent d'être canalisés par une action syndicale qui, de la main de l'UGTA, le 12 et 13 mars 1991 a convoqué une grève générale

Le *compromis social* est une des conditions de la démocratisation. Le politologue Michel Camau fait remarquer „qu'un compromis qui ne lierait que les membres les plus modérés des différentes composantes de la classe politique ou du „pays légal” et qui ne porterait que sur un arrangement institutionnel, risquerait de se trouver en porte à faux avec un „pays réel” subissant les effets pervers de la nouvelle orthodoxie du développement”.<sup>32</sup>

Mais la promotion et l'élargissement de l'espace des citoyens sont aussi des conditions pour la démocratisation. Cela passe nécessairement par la création d'une société civile fondée sur le droit et l'émancipation.

Approfondir dans le respect des droits de l'homme est un facteur clé pour que le régime obtienne une crédibilité et les institutions l'adhésion de la population. Ce respect doit être assumé aussi bien par tous les acteurs politiques arabes que par toutes les chancelleries occidentales qui aspirent à garantir la sécurité et la stabilité dans la zone.<sup>33</sup>

Cette question exige, du reste, que soit consensué un modèle social capable d'aboutir à l'émancipation des citoyens. Dépasser le modèle patriarcal, patrilinéaire, hiérarchique et confessionnel de la famille, cellule de base de la société, s'impose du point de vue social (pour éviter l'existence de sociétés à différentes „vitesses” selon leur accès à une modernité non reconnue), économique (si l'on veut contrôler l'explosion démographique), culturel (pour tenter de corriger la confusion qui fait de l'Islam le compagnon de la Tradition et la modernité la compagne de l'acculturation), juridique (chercher l'égalité entre l'homme et la femme, entre musulmans et non musulmans) et politique (en finir avec la tutelle de l'Etat sur le citoyen).

Le modèle ringard de la société que proposent les islamistes, exposé sans gêne et consensué par tous les groupes à même sensibilité politique, est un grand défi dans ce sens, précisément parce que les gouvernements établis ont choisi d'assumer la retraditionnalisation des sociétés qu'ils gouvernent pensant qu'ainsi ils soustrairont aux islamistes une bonne partie de leur succès politique.

Non seulement cette tactique s'est avérée inefficace, mais elle a fait découvrir que les élites gouvernantes manquent de projet démocratique qui aille au delà du système et qui embrasse toute la société.

---

suivie à plus de 90%.

<sup>32</sup> „Trois questions à propos de „démocratisation” dans le Monde Arabe”, *Egypte/Monde Arabe*, n° 4, 1990, p. 39.

<sup>33</sup> A notre avis, le meilleur moyen de dissuader ce qui pour le Haut Commandement des Forces Alliées en Europe représente la menace la plus grande de déstabilisation dans la Méditerranée: „le fondamentalisme islamique, le terrorisme, l'émigration” (John Galvin, *Baléares* 3-5-1991), est le développement politique, économique et social des Etats riverains, ce qui passe nécessairement par l'association des concepts de démocratie et droits de l'homme à ceux de stabilité et sécurité globales.